

DEPARTEMENT
DES
YVELINES

MAIRIE D'EVECQUEMONT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 18/26

SEANCE ORDINAIRE du 17 AVRIL 2026

OBJET :

Budget Primitif 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 17 avril à 19h30, le Conseil Municipal d'EVECQUEMONT, légalement convoqué en date du 13 avril, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Christophe NICOLAS, Maire. Conformément à l'article 54 de la loi du 5 avril 1984, la séance a été publique.

Membres en exercice :

Etaient présents : Chrystelle CAUBET, Mathieu MARTINS, Sylvie FARRELL, Arnaud LAFONT, Adjoint
Eugénie BRAY, Olivier FEUTRY, Laura CREUS, Rémy BAVAY, Sophie MAHAUT, Yann GUÉGAN, Céline CORVISY, Cynthia LABELLE, Daniel VIGIER, Conseillers

15

Absent : Pierre VAUDOLON donne pouvoir à Christophe NICOLAS

Présents :

Monsieur Arnaud LAFONT est élu secrétaire de séance

14

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire M57,
Vu l'avis de la Commission Finances en date du 15 avril 2026,
Considérant le projet du budget primitif 2026,

Votants :

Après en avoir délibéré à **l'unanimité**, le Conseil Municipal DECIDE,

15

- **D'ADOPTER** par chapitre la section de fonctionnement et la section d'investissement, le Budget Primitif de l'exercice 2026 tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré comme suit après reprise des résultats :

En section d'investissement :

- Recettes..... 623 510.00 €
- Dépenses..... 623 510.00 €

En section de fonctionnement :

- Recettes..... 1 184 400.00 €
- Dépenses..... 1 184 400.00 €

- **A L'UNANIMITE d'adopter** le tableau des effectifs du personnel communal annexé au budget primitif 2026,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à des virements de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel (chapitre 012), et ceux dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section de fonctionnement et de 7.5% des dépenses réelles de la section d'investissement.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus.

Le Secrétaire de séance
Arnaud LAFONT

Le Maire,
Christophe NICOLAS

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte pour son affichage et sa transmission en Sous-Préfecture de Mantes-La-Jolie



